

Compte rendu du conseil d'école

Du lundi 17 octobre 2016

1. Présentation :

Mme Bové présente les nouveaux représentants des parents d'élèves élus le 7 octobre 2016 avec un taux de participation de 41,38%. Une seule liste d'association locale non affiliée a été présentée, réunissant 17 candidats pour les 34 sièges disponibles.

Cf. PJ 1 ci-dessous

PROCES-VERBAL Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'École - Année scolaire 2016 - 2017 -

Académie	Lille
Département	Nord
Commune	SAINT ANDRE LEZ LILLE
École maternelle ou élémentaire	DES PEUPLIERS
N°UAJ	0594567U

Participation	
Nombre d'inscrits	580
Nombre de votants	240
Nombre de bulletins blancs ou nuls	29
Nombre de suffrages exprimés (S)	211
Taux de participation	41,38%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	17
Quotient (S/N)	12,41

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.						
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES	17	211	17		17	17
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC						
LISTES D'UNION						
Total	17	211	17	0	17	17

Nombre de sièges pourvus	17
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0

Mme Bové présente ensuite l'équipe enseignante :

- Mme Jardri en TPS PS
- Mme Kolasniewski, à mi-temps sur l'autre classe de TPS PS avec M. Crouzet , nouveau professeur stagiaire accueilli par l'école cette année. Mme Kolasniewski prend également en charge les temps partiels de Mme Mouney et Mme Lothe.
- Mme Batista en MS GS
- Mme Mouney en GS
- Mme Lothe en MS GS
- Mme Tarel en GS
- Mme Fontaine en CP
- Mme Lecocq en CP
- Mme Makusa en CE1, ainsi que Mme Caufriez en quart temps sur cette classe
- Mme Monteny en CE1
- Mme Quenez en CE2
- Mme Senez en CE2
- Mme Fall en CM1
- M. Legrand en CM1
- Mme Nicolas en CM2
- Mme Planté en CM2
- Mme Dequeker pour la classe ULIS

L'équipe éducative compte également :

- Pour l'équipe des ATSEM :
 - Mmes Quinart et Kardose pour les classes de GS
 - Mmes Burel et Speter pour les classes de MS
 - Mmes Djallal et Billard pour les classes de TPS PS
- Des intervenants en contrats aidés par le biais du CCAS :
 - Mme Killuangu et Mme Lesage
- Une intervenante en contrat mairie (Association CAP), en gestion des bibliothèques (maternelle et élémentaire)
 - Marie Dominique Lamotte
- Des auxiliaires de vie scolaire, intervenant dans le cadre du suivi d'élèves notifiés MDPH :
 - M. Zechnini Benyounes
 - Mme Valérie Malfait
 - Mme Bernadette Sonnevillle
- Un intervenant sportif mis à disposition de l'école par la commune

M. Jean Michel Luisch

- Deux intervenants musicaux, dumistes mis à disposition par la commune et l'école de Musique :
 - Mme Virgine Esposito
 - Mme Mylène Deroo
- L'école accueille également de manière ponctuelle Mme Brenne, ex enseignante de l'école à la retraite, et M. Lemel, bénévole de l'Association Lire et Faire Lire, dans le cadre d'ateliers lecture pour les maternels.

2. Effectif de l'école et répartition :

L'école compte 405 élèves à ce jour.

Les élèves sont répartis sur 16 classes de la TPS au CM2. Les élèves de la classe Ulis de Mme Dequeker sont répartis dans une classe de référence en fonction de leur âge. Ils sont regroupés autant que de besoin avec leur enseignant coordonnateur qui leur dispense des enseignements spécifiques.

Enseignants:	Niveau(x)				Total classe	avec ULIS
Jardri	TPS/PS		8	17	25	
Kolasniawski/Crouzet	TPS/PS		9	16	25	
Batista	PS/MS		8	18	26	
Mouney	MS			26	26	
Lothe	MS/GS		6	21	27	
Tarel	GS			28	28	
Total maternelle					156	
Lecocq	CP			25	25	
Fontaine	CP	2		22	22	24
Makusa	CE1			26	26	
Monteny	CE1	1		22	22	23
Quenez	CE2	3		25	22	25
Senez	CE2			27	27	
Fall	CM1	1		20	20	21
Legrand	CM1			24	24	
Nicolas	CM2	2		25	25	27
Planté	CM2			26	26	
Dequeker	ULIS				9	
Total élémentaire					247	
Total école					405	

3. Vote du règlement intérieur :

Des précisions ont été ajoutées par rapport aux versions antérieures :

- Un point concernant les demandes d'autorisations d'absences exceptionnelles
- Un point précisant l'interdiction pour les élèves d'élémentaire de passer par la grille des maternels en cas d'arrivée tardive
- Un point concernant l'autorisation de déposer vélos et autres engins de locomotion sous le préau des maternels le temps d'y déposer les enfants.

Les nouveaux règlements sont adoptés par le conseil d'école.

4. Organisation de la semaine scolaire :

Pas de changement cette année dans l'organisation générale de la semaine scolaire. Les horaires d'accueil, de début, de fin de classe et de récréations sont précisés dans les règlements précédemment adoptés.

Concernant les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Le volume horaire annuel de ces activités est de 36 heures devant élèves. Elles ont lieu sur le temps de la pause méridienne, le mardi et le jeudi en général, de 11h20 à 12h05 en élémentaire et de 11h30 à 12h15 en maternelle. En maternelle, les créneaux varient sur les jours de la semaine en fonction des temps partiels. Pour les GS, ces créneaux sont placés le lundi et le vendredi car les NAP sont positionnés sur le mardi et le jeudi entre midi.

Les APC ont débuté le 26 septembre et se finiront le 9 juin, avec une semaine banalisée à chaque fin de période.

La mise en place des nouveaux rythmes a impliqué une collaboration plus étroite entre l'Education Nationale et les communes, le but étant de mener une action éducatrice qui prenne en compte le temps de l'enfant dans sa globalité (garderie, école, cantine, NAP).

A cette fin, depuis quelques temps, l'école en liaison avec l'association CAP et la commune, réfléchit à l'établissement d'une charte entre le scolaire et le périscolaire. La rédaction de cette charte est en voie de finalisation, et sera présentée au conseil d'école lors de la prochaine assemblée.

Il reste quelques réajustements à notifier dus à des changements de fonctionnement récents :

- ✓ Au niveau de CAP et de la mairie, des changements de lieux d'accueil des enfants au moment des transitions école / périscolaire ont été effectués.
- ✓ Au niveau de l'école, un nouveau mode d'accueil des élèves en élémentaire à 8h10 et à 13h25 a été mis en place à la rentrée. Une communication avait été transmise aux familles pour expliquer que les enfants seraient accueillis dans leur classe respective et non plus dans la cour de récréation. Mais, après cette première période écoulée, plusieurs points non satisfaisants quant au fonctionnement de ce nouveau mode d'accueil ont amené l'équipe à revenir vers l'ancien système, soit un accueil dans les cours. En effet, pour le matin se posait un problème de surveillance des couloirs et des escaliers en cas d'effectif adulte réduit (retard, absence) et pour l'après-midi un problème de transition entre le temps de la pause méridienne et la remontée en classe, avec un retour au calme beaucoup trop difficile.

Les nouveaux rythmes et la multiplication des interlocuteurs pour les familles amènent Mme Bové à préciser certains points :

A chaque temps de la journée correspond un interlocuteur précis. Ainsi, les temps de garderie et de NAP relèvent de l'association CAP et le temps de la pause méridienne relève de la mairie. L'école peut bien entendu se faire le relai quand cela s'avère nécessaire mais l'école ne gère ni la garderie, ni les NAP, ni la cantine. L'école ne gère ni les listes d'inscriptions de la garderie, ni des NAP ni de la cantine. C'est aux familles de s'inscrire auprès des services concernés et de leur signaler d'éventuels changements.

Les services de CAP sont joignables au 03.20.40.66.05

Les services qui gèrent le temps de la pause méridienne sont joignables au 03.20.63.07.45.

Lorsqu'il se passe un évènement particulier dont les services périscolaires estiment devoir prévenir les familles, l'école peut se faire le relai en transmettant aux familles une fiche de liaison rédigée par les dits services et qui sera collée dans le cahier de liaison des enfants concernés. Mme Bové a demandé aux services périscolaires à ce que cette fiche, retravaillée et simplifiée pour une meilleure utilisation et lisibilité, soit utilisée en lieu et place de l'ancienne fiche incident qui n'était pas à destination des familles mais uniquement de l'école et de la mairie.

Lorsque les familles désirent communiquer avec les services périscolaires, pour une demande de renseignements ou régler un problème administratif suite à un accident par exemple, il faut qu'elles s'adressent aux services dont les numéros ont été donnés préalablement. L'école ne peut intervenir pour un temps dont elle n'a pas la responsabilité.

Une question des parents rejoint le point d'organisation de la semaine :

« Dans le cadre de la limitation des attroupements devant la grille est-il possible de savoir pourquoi les horaires du mercredi sont-ils aussi en décalage entre les primaires et les maternels ? Ne peut-on envisager de limiter cet écart ? (8h35 au lieu de 8h45) »

Mme Bové précise que les changements d'emploi du temps ne peuvent s'acter au sein du conseil d'école sans concertation préalable avec la commune et l'inspection de circonscription qui demanderait par la suite l'aval du DASEN. Il faut savoir que ce dernier limite ses accords pour changements si ceux-ci sont hautement justifiés et nécessaires.

Bientôt au terme des trois premières années de mise en place de ces nouveaux rythmes, l'équipe enseignante a émis le souhait lors de son dernier conseil de maîtres de pouvoir prendre le temps, au sein de l'équipe éducative, de faire un bilan, poser les choses, pointer les aspects positifs de ce nouvel emploi du temps comme les aspects plus problématiques et de réfléchir à d'éventuelles autres alternatives.

Un des points d'amélioration de l'emploi du temps qui revient souvent dans les échanges et fait également l'objet d'un questionnement des parents pour ce 1^{er} conseil, est celui des NAP en GS :

« Confusion sur les NAP du midi pour les GS. L'aspect non obligatoire aurait été mal compris. Le type de NAP : Peut-on éviter l'activité sport alors qu'elle est déjà prévue dans la journée ? Comment et quand est communiquée le planning des NAP ? »

Mme Bové précise que les plannings ont été transmis aux familles par CAP par l'intermédiaire de l'école dans la semaine du 3 au 7 octobre.

Concernant l'activité proposée aux GS, il y a effectivement redondance avec l'emploi du temps de l'école le jeudi pour le groupe qui fait sport en NAP. Les enseignantes regrettent qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable afin de proposer aux enfants une activité en adéquation avec leur emploi du temps scolaire. De manière générale, les enseignantes s'interrogent sur la pertinence des NAP en GS placées sur le temps de la pause méridienne. Elles constatent une très grande fatigabilité de leurs élèves lors du retour en classe l'après-midi.

Mme Bové ajoute que contrairement aux années précédentes, l'école n'a pas été amenée à transmettre aux familles des documents d'information concernant l'inscription aux NAP, ni en fin d'année scolaire dernière, ni à la rentrée. Cela a manqué aux familles qui n'ont pas encore le réflexe d'aller faire les démarches par elle-même sur le portail famille, et d'autant plus pour les parents des actuels GS pour qui les activités Péri éducatives sont une nouveauté.

M. Delaplace confirme que les NAP ne sont pas des activités à caractère obligatoire mais qu'il est toujours mieux de communiquer et de redire les choses. La commune a fait le choix de dématérialiser les procédures d'inscription pour CAP, comme cela est fait actuellement pour la cantine. A ce jour, le logiciel n'est pas encore utilisable et les inscriptions n'ont donc pas pu se faire en ligne comme prévu. M. Delaplace prévient que rapidement, un courrier sera transmis aux familles afin de faire le point sur les inscriptions.

Concernant la nature des activités proposées, M. Delaplace propose de mettre en place un groupe de travail pour y réfléchir et ainsi éviter qu'il y ait des activités redondantes. Il est évident, selon lui, que si les NAP surchargent la journée et complexifient l'emploi du temps, ces activités passent à côté de l'objectif visé. Il faudra se réinterroger sur le modèle d'activités proposées et / ou sur leur positionnement dans la journée.

5. Coopérative scolaire :

La coopérative de l'école fonctionne sous l'égide de l'OCCE (Office Central de la Coopérative à l'école). Mme Bové en est le mandataire principal. Mme Planté est désignée comme second mandataire.

A chaque fin d'année scolaire, l'école remet un bilan à l'OCCE :

Cf. PJ 2 Ci-dessous



COMPTA'COOP
OCCE 0722 - ÉCOLE PRIMAIRE LES PEUPLIERS

Compte de fonctionnement général du 1 septembre 2015 au 31 août 2016

19/09/2016

Période du 01/09/2015 au 31/08/2016

Coopérative ou foyer :
OCCE 0722 - ÉCOLE PRIMAIRE LES PEUPLIERS
23-25 AVENUE DES PLEUPLIERS
59350 - SAINT-ANDRÉ
Tel : 03.20.51.79.13 Fax :
Email : co.0594567u@ac-lille.fr

Numéro d'affiliation à OCCE : 0722
Numéro d'établissement : 0594567u

PT m²

CHARGE		PRODUIT	
60700008	Achat de produits pour cessions 3883,50 €	70700008	Vente de produits pour cessions 6275,00 €
61681008	Assurances versées pour la coopérative 689,70 €	70800008	Produit des activités éducatives 2413,50 €
61810008	Charges des activités éducatives 16614,58 €	74100008	Subventions d'état, des collectivités 9500,50 €
62810008	Cotisations versées à l'OCCE 7,00 €	74200008	Autres subventions 0,00 €
65000008	Autres charges courantes 1577,04 €	75000008	Autres produits courants 50,00 €
67000008	Charges exceptionnelles 2500,00 €	75600008	Participations volontaires des familles 5079,00 €
68000008	Achat de biens durables 7379,03 €	76700008	Produits financiers (mutualisation) 58,11 €
		77000008	Produits exceptionnels 0,00 €
	Total des charges 32650,85 €		Total des produits 23376,11 €
	+		+
	Excédent(1) 0,00 €	OU	Déficit(2) 9274,74 €
	=		=
	(3) 32650,85 €	<-- = -->	(4) 32650,85 €

BILAN simplifié au 31 août 2016

ACTIF		PASSIF	
51200000	Comptes bancaires 2148,91 €	11000000	Report à-nouveau 11423,65 €
	+		+
51400000	Chèques postaux 0,00 €		
	+		
53000000	Caisse en espèces 0,00 €	120	Excédent (+) 0,00 €
	+		OU
5...	Autres comptes 0,00 €	129	Déficit (-) 9274,74 €
	=		=
	Total de l'actif (5) 2148,91 €	<-- = -->	Total du passif (6) 2148,91 €

(1) Il y a Excédent si Produits > Charges

(3) Charges + Produits éventuel

(2) Il y a Déficit si Charges > Produits

(4) Produits + Déficit éventuel

(5) & (6) doivent être égaux

Nom du mandataire 2015/2016

Mme Marie-Hélène Follet BOVÉ Follet

Signature du mandataire 2015/2016

(*) Vous devez joindre la copie du (des) dernier(s) relevé(s) bancaire(s) justifiant les comptes 5... au 31 août 2015 (ou au plus près).
Toutes différence entre la comptabilité et le(s) compte(s) bancaire(s) doit faire l'objet d'un rapprochement bancaire.
(**) Matériels dont la durée de vie est supérieur à un an et figurant à l'inventaire des biens achetés par la coopérative.

Ce bilan arrête les comptes fin août. Tous les prélèvements et versements liés à l'exercice de l'année n'y apparaissent pas. L'école tient parallèlement « son classeur de compte » où figurent les diverses entrées et sorties en fonction des différents postes :

BUDGET 2015/2016													
	Fctmt école	Equipement	Audio vidéo	Mat sport	Projets	Cot OCCE	BCD	LVE	Reliquats 14/15	Participation des familles	Fête d'école	Photos	TOTAL
SORTIES	2322,71	6076,17	1422,83	281,64	10697,55	696,7	98	501,86	2156,47	4666,48		3883,5	32803,91
ENTREES	1810,5	5797,8			7139,15	58,11	1000	1000		4980	800	6183	28768,56
Dépenses	-512,21	-278,37	-1422,83	-281,64	-3558,4	-638,59	902	498,14	-2156,47	313,52	800	2299,5	4035,35

Le retour des bénéficiaires de la fête d'école, gérée par l'association des Peupliers en Fête, s'élève cette année à 800 euros sur 2356.82 euros au total. L'association se préserve un fond de roulement pour les futures animations prévues afin que la coopérative de l'école n'ait plus à avancer les sommes. Le bilan financier complet ne nous a pas été transmis pour l'instant.

6. Projets annuels :

Les enseignantes et enseignants présentent leurs projets :

PS et MS : projet autour des animaux

- ✓ Visite et atelier au musée d'Histoire Naturelle de Lille « Plumes, poils, écailles
- ✓ Sortie au zoo de Lille

GS et CP : Projet Cirque

Intégré dans le projet musical de l'année avec l'école de musique de St André, ainsi que dans le projet sportif de l'année avec des interventions ponctuelles de J. Michel Luysch.

- ✓ Cirque Gruss
- ✓ Musée de Wasquehal

CE1 :

- ✓ Sortie à la ferme de Pérenchies
- ✓ Musée du Terroir à Villeneuve d'Ascq
- ✓ Musée d'histoire naturelle de Lille

CE2 :

- ✓ Expo ZEP au musée des Beaux-Arts de Lille
- ✓ Festival du court métrage
- ✓ Confiserie de La Madeleine, visite et atelier fabrication de nougat
- ✓ Sortie au Parc du Héron de Villeneuve d'Ascq
- ✓ Maison du Marais à Saint Omer :

CM1 :

- ✓ Forum des sciences à Villeneuve d'Ascq
- ✓ Sortie théâtre, selon les programmations du Grand Vleu et du théâtre de la Manivelle
- ✓ Visite et ateliers au LAM
- ✓ Sortie de fin d'année à Clairmarais

CM2 :

- ✓ Festival du court métrage
- ✓ Visite animation au centre historique de Lewarde
- ✓ Sortie de fin d'année à Clairmarais

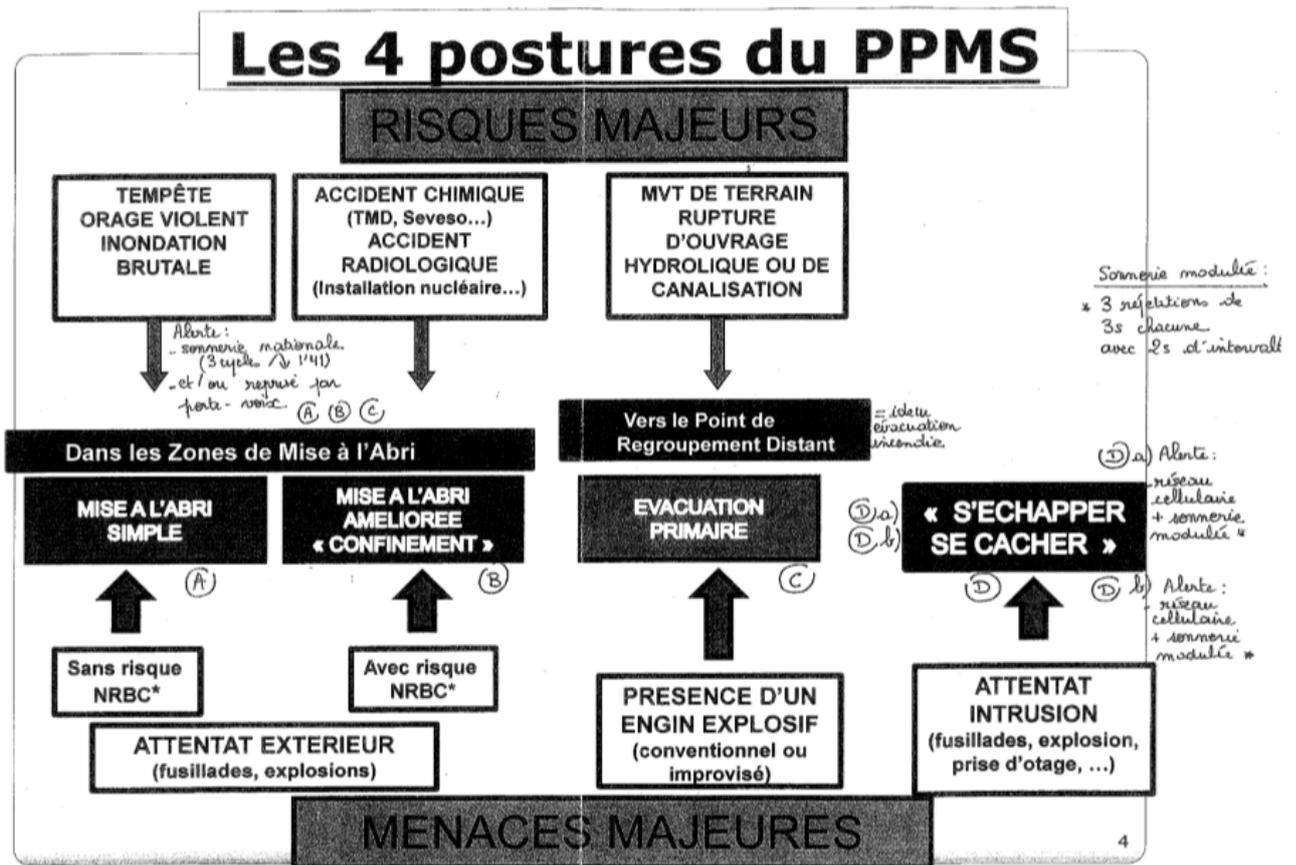
7. Sécurité à l'école :

Les réunions de rentrée ont consacré un moment d'information aux familles concernant les mesures Vigipirate et autres nouvelles directives à l'attention des écoles et des parents.

Le PPMS présenté en conseil d'école le 25 mars 2016 a été retravaillé, enrichi de façon à être à nouveau conforme à ce qui est demandé par le ministère. Il faut avoir envisagé des scénarios réponses adaptés face aux différents risques et menaces majeurs.

Les 4 postures du PPMS sont présentées et commentées :

Cf. PJ 3 ci-dessous



* Les risques NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques)

Par rapport au risque « Attentat intrusion », un exercice « s'échapper » avait été réalisé le 22 juin dernier. Un autre exercice « se cacher » a été fait le 11 octobre 2016. Cet exercice devait être pensé et réalisé en relation avec les services périscolaires :

Il a eu lieu au moment de transition entre l'école et les NAP pour le cycle 2.

Le bilan de cet exercice a mis en évidence un manque de moyens pour donner l'alerte de façon générale et simultanée au sein de toute l'école (bâtiment élémentaire et le bâtiment des maternels). Toutes les classes et tous les enfants avaient été préparés, l'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante : tous les élèves se sont tus (Mme Jardri fait remarquer que pendant ce créneau horaire les TPS PS étaient à la sieste) et cachés le temps de trois quatre minutes de manière à n'être ni audibles ni visibles pour une personne étrangère pénétrant dans les bâtiments ; les accès aux classes et salles occupées ont été bloqués.

M. Delaplace présente les mesures qui vont être prises au niveau de la commune afin de respecter les nouvelles préconisations de l'Education Nationale en matière de sécurité des Ecoles :

- Installation de sonneries audibles partout dans l'école
- Mise sous alarme des bâtiments
- Pose de films opacifiants pour les classes du rez de chaussée. Ces films n'entraîneront aucune perte de luminosité à l'intérieur des classes mais auront l'avantage de faire descendre d'un degré et demi la température des salles de classe en cas de chaleur.

M. Delaplace ajoute que ces travaux représentent un investissement considérable pour la commune avec un coût estimé de 140000 euros à l'échelle de toutes les écoles de Saint André. Il est donc évident que la priorité étant donnée au budget sécurité, les subventions de la commune habituellement allouées aux différents projets seront revues à la baisse.

Une question des parents concernant la sécurité et plus particulièrement les grillages au niveau de la cour des maternels côté restaurant scolaire est discutée. L'idée, reprise dans les demandes de travaux formulées par la directrice, étant d'avancer la grande grille permettant de fermer l'accès côté restaurant, de la même manière qu'au niveau des autres grilles de l'école (maternelle, élémentaire, parking dojo).

Les parents d'élèves souhaitent également savoir où en est la formation aux premiers secours pour les personnels de l'Education Nationale. M. Delaplace rappelle à ce sujet que la commune avait proposé le financement de la formation à l'ensemble des enseignants de l'école mais que cette demande avait été refusée par l'inspection si les heures étaient prises sur leur temps de formation professionnelle.

Mme Bové précise que deux enseignants de l'école ont reçu la formation PSC1 à la rentrée, Mme Tarel et elle-même, par le biais de l'Education Nationale, et que chaque année, deux nouveaux collègues seront ainsi formés.

A la question des parents « *Est-il prévu une formation pour le personnel mairie et ATSEM ?* », M. Delaplace répond que nombreux sont les personnels déjà formés, c'est le cas de tous les animateurs de CAP. Le personnel ATSEM et le personnel communal plus généralement est déjà formé pour une bonne moitié et tous le seront prochainement.

Quant à la présence de DAE dans l'enceinte de l'école, Mme Bové répond aux parents qu'il y en a un dans le dojo et un dans le restaurant scolaire. Tous les personnels ne sont pas formés quant à son utilisation.

8. Commission travaux et restauration

Mme Bové rappelle que ces commissions ont été mises en place par la commune pour décharger les conseils d'école de questions relatives à des points techniques auxquelles ils ne sauraient pas forcément répondre.

Ainsi les questions des parents relatives aux demandes de travaux et à la restauration scolaire seront réservées aux prochaines commissions concernées.

Sont volontaires et nommés pour participer à ces commissions :

- Commission restauration, prochaine date fixée au 10 novembre 2016 :

Mme Batista et Mme Bové pour l'école

Mme Monnet et M. Baheux pour les parents d'élèves

- Commission restauration, prochaine date fixée au 17 novembre 2016 :

Mme Bové pour l'école

M. Bouly et M. Myller pour les parents d'élèves

Les demandes de travaux ont été transmises par l'école afin d'être présentées au budget pour l'année prochaine. Certaines reprennent des demandes formulées par les parents pour ce 1^{er} conseil :

- La pose de volets roulants au niveau de préaux
- Le problème d'eau stagnante devant les portes de classes des maternelles
- La sonnette de la petite grille du dojo, constamment vandalisée et donc hors service

L'installation d'un porte vélos abrité est également discutée. Il apparaît, selon les parents d'élèves, que de plus en plus de familles, désireuses de s'inscrire dans une « éco démarche » pour se rendre à l'école souhaiteraient pouvoir déposer leurs vélos ou autres moyens de locomotion non motorisés dans un endroit sécurisé à l'intérieur de l'enceinte scolaire.

M. Delaplace reconnaît le bienfondé de cette démarche et de la demande, mais répète que les budgets de la commune vont être fortement impactés par le financement des différentes mises aux normes sécuritaires et que toute les demandes ne pourront être satisfaites dans l'immédiat.

9. Calendrier :

Les prochains conseils d'école sont fixés au mardi 7 février 2017 et au jeudi 15 juin 2017.
La fête d'école aura lieu cette année le samedi 1^{er} juillet 2017.

En réponse aux autres points soulevés par es délégués de parents d'élèves :

A. Ecole numérique et mallettes :

Une première mallette est arrivée dans l'école et devrait être aujourd'hui opérationnelle. Deux enseignants référents numériques sur l'école ont eu un premier temps de formation assuré par l'Education Nationale avec le conseiller TICE de la circonscription.

Il faudra que l'accès au réseau internet soit effectif dans toutes les classes, ce qui n'est pas encore le cas.

M Delaplace informe le conseil qu'une deuxième mallette est commandée et devrait être livrée courant novembre. L'école sera dotée d'une 3^e mallette l'année prochaine.

La maternelle devrait être équipée de TNI ou vidéo projecteurs interactifs.

Certains membres de l'équipe enseignante s'interrogent sur le choix arrêté entre la mairie et l'inspection de circonscription. Serait-il possible que l'élémentaire soit également équipé en TNI ? Serait-il envisageable de disposer de moins de tablettes mais d'être doté de vidéoprojecteurs dans les classes à la place ?

M. Delaplace explique que les décisions ont été prises conjointement entre la mairie et l'inspection de circonscription et qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que tous se réunissent, membres de l'équipe éducative, inspection et mairie pour formuler une proposition complète.

B. Actions de l'APE :

L'APE reconduira cette année son action « Brioches de Noël » ainsi que le traditionnel goûter offert aux maternels et au CP. Il aura lieu le mercredi 14 décembre au restaurant scolaire. Les autres élèves de l'école bénéficieront également de ce goûter mais au sein de leur classe.

L'APE a réfléchi à la mise en place éventuelle d'autres actions ponctuelles :

- Une vente de petits pains à la sortie de l'école
- Une vente de biscuits à l'occasion de la fête des mamies.

C. Dons de l'APE :

L'école et tous les membres de son équipe remercient vivement l'APE qui a offert cette année :

- Un IPAD pour la maternelle
- Deux téléviseurs sur charriot pour l'élémentaire
- Un nouveau poste audio

Fin du conseil 20h15